L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 16 MAI 1880.

Nouvelles Télégraphiques.

Les frontières du républicanisme.

Paris, 11 mai—Hier, pendant une discussion à la chambre, M. Gatineau a dit sarcastiquement que M. de Marcère pouvait être sincèrement républicain, mais qu'il se trouvait certainement sur les frontières du républicanisme. Ces paroles ont produit un tumulte général. Mais M. Gambetta est intervenu et a fait remarquer spirituellement qu'il ne pouvait empêcher personne de faire de la géographie parlementaire, mais qu'il était regrettable qu'on choisit la tribune pour la poursuite de cette étude intéressante.

La manifestation du Père-Lachaise.

Paris, 11 mai—La note publiée par le Journal officiel annonçant que le gouvernement avait l'intention d'empêcher la manifestation que les communistes se proposaient de faire le 23 courant, c'est-à-dire la décoration des tombeaux des défenseurs de la Commune au Père-Lachaise, a exaspéré les journaux radicaux. Cependant, malgré la violence de leur langage, il est probable que les communistes se soumettront, et qu'il n'y aura pas même une tentative de manifestation.

Le canal interocéanique.

Paris, 11 mai—En vertu des stipulations du contrat de M. de Lesseps avec les constructeurs du canal de Panama, les ouvriers employés par la compagnie participeront aux bénéfices.

La nouvelle télégraphiée ici que le gouvernement du Nicaragua avait accordé des concessions à une compagnie américaine a fait sensation.

CHRONIQUE DU JOUR.

L'affaire Santerre.

La décision de la cour d'appel dans l'affaire Santerre est de nature à surprendre les moralistes. Mme Santerre a été stigmatisée par la cour comme épouse indigne et femme corrompue. Sa culpabilité dans l'affaire du café d'Orsay a été déclarée pleinement établie. Cependant elle est autorisée à faire venir ses enfants chez elle pour leurs fêtes et à les visiter tous les quinze jours.

Accident de voiture.

Rosine Bloch, cantatrice populaire de l'Opéra, vient d'échapper de bien près à la mort. Elle faisait sa promenade habituelle lorsqu'un lourd camion a accroché en passant les roues de sa voiture et l'a fait verser. La cantatrice est tombée sur la voie du tramway. Juste à ce moment un omnibus arrivait à grande vitesse et il aurait passé sur le corps de la cantatrice et si le cocher n'avait arrêté promptement ses chevaux.

L'Affaire Puyferrat.

—L'autopsie du cadavre de M. de Puyferrat a été faite, à la Morgue, en présence de M. Guillot, juge d'instruction, par M. le docteur Bossandel, médecin-légiste, et M. le docteur Fournier, professeur à la Faculté de médecine. M. Fournier est le médecin qui a soigné M. de Puyferrat pendant les quelques jours qui ont précédé sa mort. Inutile de dire que la justice, respectant le secret professionnel, n'a voulu lui demander aucun renseignement sur les confidences ou les explications qu'aurait pu lui faire le défunt, avant de mourir.

L'autopsie a révélé que réellement la mort était due à un coup de feu—mais à un seul coup. Une seule balle a été trouvée en effet. De plus, cette balle a été reçue par devant, dans la région du cœur, ce qui est en contradiction avec la version des coups de revolver tirés par derrière, du haut d'un escalier.

Maintenant, y a-t-il eu assassinat, guet-apens, meurtre, duel ou suicide? C'est ce qu'on ne peut encore savoir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. Gastinne-Renette, armurier-expert, a été chargé par M. Guillot de certaines expériences qui auront une grande influence sur la décision à prendre.

Aussitôt l'autopsie terminée, le corps a été remis dans la bière; le cercueil de plomb a été soudé, et le tout a été reconduit à la gare d'Orléans et rendu à la famille qui l'a remporté à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Nantes, 28 avril.—NOUVEL EMPOISONNEMENT PAR LE PAIN.—L'émotion causée par l'empoisonnement dont près de deux cents habitants ont été victimes est à peine calmée, qu'un fait absolument identique vient de se produire dans un village de la Loire-Inférieure, à Bimbaire.

Cette fois, les conséquences pouvaient être plus graves encore. Une main coupable avait jeté une certaine quantité d'arsenic dans la farine destinée à faire le pain.

Une famille, composée de onze personnes, a été empoisonnée, et ce n'est que grâce à des secours immédiats que les malades ont pu être sauvés.

Le pain a été saisi et une enquête est ouverte.

—Le *Nowoë Vremya* raconte la plaisante anecdote suivante:

"Dans une ville de province, en Russie, on donnait ces jours-ci au théâtre, *Beaucoup de bruit pour rien*. Au moment où la pièce finit, plusieurs spectateurs du parterre crient: *L'auteur! l'auteur!* Le régisseur s'avance pour dire gravement: "Excusez, Messieurs, si l'auteur ne se présente pas devant vous; M. Shakespeare est mort *il y a déjà vingt ans*."

Cela rappelle qu'à l'Odéon, à Paris, il y a quelques années, au milieu d'une représentation du *Dépit amoureux*, un individu du parterre donnait de bruyants signes d'improbation pendant la scène où Gros-René et Marinette se rendent leurs cadeaux. Au moment où Gros-René tire de sa poche un morceau de fromage, ce quidam se lève et s'écrie: "Que c'est canaille! Voilà bien la littérature du jour!" Lorsque le municipal vint l'emmener comme troublant la représentation, on l'entendit avec fureur demander l'adresse de l'auteur pour aller lui dire son fait.

—On sait que Mlle Sarah Bernhardt a donné sa démission de sociétaire de la Comédie-Française par une lettre qu'elle a communiquée à divers journaux et dans laquelle elle se plaint d'une critique du *Figaro*.

M. Auguste Vitu, l'auteur de cette critique, lui répond:

"Je n'ai pas prétendu qu'elle avait joué Virginie de l'*Assommoir*, au lieu de dona Clorinde de l'*Aventurière* mais j'ai dit textuellement: "La nouvelle Clorinde a eu, pendant les deux derniers actes, des emportements excessifs de toute manière, d'abord parce qu'ils forçaient sa voix qui n'a de charme que dans le médium, ensuite parce qu'ils l'amenaient à des mouvements de corps et de bras qu'il serait fâcheux d'emprunter à la grande Virginie de l'*Assommoir* pour les introduire à la Comédie-Française."

"Du reste, mon jugement n'est pour rien dans dans la décision *ab irato* prise par mademoiselle Sarah Bernhardt, puisqu'elle affirme l'avoir annoncée à M. Perrin le jour de la répétition générale. En fût-il autrement, je n'effacerai pas une seule ligne de mon article. Où en serions-nous, où en serait la critique dramatique, si nous devions nous préoccuper de susceptibilités maladives ou puériles, et nous consacrer uniquement à l'admiration sans réserve de telle ou telle sociétaire de la Comédie-Française, pour prévenir l'horrible éventualité de sa démission vengeresse?"

—Le citoyen Trinquet, actuellement au bagne, et dont la candidature a été recommandée par Félix Pyat aux électeurs Lyonnais, est le seul qui ait fait bonne contenance devant ses juges, lors du procès des chefs de la Commune par le Conseil de guerre de Versailles.

Alors que ses collègues: Ferré, Assi, Urbain, Billioray, Jourde, Champy, Régère, Lullier, Rastoul, Verdure, Pascal, Grousset se défendaient plus ou moins piteusement des accusations relevées contre eux, Trinquet se leva et, à cette question du président:

—Vous êtes accusé d'attentat contre la sûreté de l'Etat?

Il répondit fièrement:

—Je n'ai commis d'attentat, j'ai pris part à l'insurrection, et j'ai payé de ma personne: je me suis battu et j'ai eu mon képi et ma capote traversés par une balle. Mon seul regret est de n'avoir pas été tué, je n'aurais pas le chagrin d'assister aujourd'hui au triste spectacle de collègues cherchant à éluder la responsabilité d'actes qu'ils semblaient si jaloux de commettre.

Ceci se passait à l'audience du 10 août 1871. Quelques jours plus tard, Trinquet était condamné aux travaux forcés à perpétuité.

—L'autre jour, une mère se présente chez M. de Lesseps, de retour depuis peu de temps à Paris.

—Monsieur, dit-elle à l'éminent ingénieur, j'attendais avec impatience votre arrivée pour solliciter votre concours.

—Pourquoi, madame?

—Parce que j'ai mon petit dernier qui a des dents qui ne peuvent pas percer.

Les traités de commerce.

—On lit dans le *Courrier du Soir*:

Les puissances étrangères qui ont des traités avec la France, l'Angleterre principalement, ... déjà du renouvellement des traités. ... deux Chambres, les négociations officielles commenceront. Les notes parvenues jusqu'à ce jour au département des affaires étrangères, notes transmises au ... ce, ... le désir de voir cesser les prorogations, regardées comme nuisibles au commerce général.

Ajoutons que la convention commerciale entre la France et l'Angleterre sera la première dont on s'occupera. Elle servira de base pour toutes les autres.

Deux commissaires du gouvernement seraient dit-on, envoyés dans chaque pays contractant, afin de s'entendre préalablement; l'entente accomplie, les puissances étrangères nommeront à leur tour une commission qui se réunirait à Paris et discuterait la question avec la commission française nommée à cet effet.

—On écrit de Cavaillon, le 28 avril, au *Petit Marseillais*:

La fontaine de Vaucluse, cette belle source légendaire illustrée par Pétrarque et si fréquemment visitée par les sincères admirateurs de la nature, a été hier le théâtre d'un accident qui a failli la faire disparaître.

Vers cinq heures du soir, un bloc de rochers, mu, sans doute, par les dernières pluies, s'est tout à coup détaché des flancs de la montagne au bord de la fontaine, entraînant avec lui une véritable avalanche de boue, de cailloux, de terre et est venu tomber avec un fracas horrible sur l'entonnoir d'où s'échappent les eaux en bouillonnant.

Sous cette masse l'ouverture a été totalement obstruée et pendant un moment la Sorgue n'étant plus alimentée a paru tarie. Mais bientôt s'élevant audessus de ces nouveaux obstacles, la rivière impétueuse a balayé les débris de toute nature qui l'avaient un instant arrêtée et a repris son cours ordinaire en respectant toutefois quelques roches monstrueuses.

—A propos de la lettre que M. de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen, vient d'adresser au président de la République pour protester contre les décrets du 29 mars, on rappelle que ce prélat fut chargé de négocier, en 1845, au nom du gouvernement français, avec le Vatican la mesure qui ferma alors les établissements des jésuites. Il réussit près de Grégoire XVI, grâce au concours de Rossi, et fut, en récompense, nommé évêque de Carcassonne. Il est vrai que, quand il fut promu à l'archevêché de Rouen, la curie romaine mit pour condition, avant de l'introniser, qu'il se réconcilierait avec la congrégation. Il paraît que la réconciliation a été complète.

L'affaire du prussien Troll au Havre.

—Le Prussien Troll, qui avait insulté, le 16 avril dernier, un officier au Havre, a passé devant la police correctionnelle de cette ville.

Rappelons sommairement les faits, d'après le *Courrier du Havre*:

Le 16 avril, vers cinq heures et demie, le capitaine adjudant-major Millet, du 119e de ligne, descendait la rue de Paris, quand, arrivé à la hauteur de la place Louis XVI, il fut prévenu par un passant, M. Cormier, qu'il était suivi par un émigrant, qui se livrait derrière lui à une pantomime inconvenante. Ce jeune Tudesque, en effet, avait "emboîté le pas" derrière l'officier, et s'était mis à marcher d'une manière grotesque, levant démesurément les jambes.... "jusqu'à la hauteur du milieu du corps de l'officier," frappant derrière la tête avec le geste familier aux gamins, et faisant le simulacre de vouloir frapper et décoiffer M. Millet. Les compagnons de l'émigrant paraissaient s'égayer beaucoup à la vue de cette pantomime, et encourager de leurs rires approbatifs leur camarade.

Averti de ce qui se passait, M. Millet se retourna, mais l'Allemand passa prestement sur l'autre trottoir. L'officier l'y suivit; Troll, voyant alors que les choses prenaient une mauvaise tournure, se décida à payer d'audace et, s'adressant à l'officier, lui demanda le chemin du port. M. Millet avait prié une des personnes présentes d'aller chercher un agent de police; comme la police tardait à paraître, plusieurs personnes s'emparèrent de Troll et le conduisirent au bureau de police, suivi d'une foule de plus de mille personnes.

A l'audience, Troll a prétendu qu'il n'avait pas outragé l'officier, mais lui a demandé seulement le chemin du port. Cette dernière affirmation est exacte, à la vérité; mais, ainsi que nous venons de le dire, c'est seulement quand il se vit découvert, et pour donner le change, que Troll demanda à Millet le chemin du port.

Ce qu'il y a de grave, c'est que, paraît-il, ce fait n'était pas isolé. Il résulte de témoignages recueillis par l'instruction, que le même jour un autre officier avait été insulté, place de la Sous-Préfecture, par un émigrant. Des outrages avaient été également adressés à un détachement de l'armée territoriale.

M. Maro, substitut, a requis une peine sévère contre Troll, ces offenses s'adressant moins à M. Millet personnellement qu'à l'armée française et à la France elle-même.

Trois a été condamné à trois mois de prison et 16 francs d'amende.

—Une foule énorme s'est rendue, hier matin, au concours hippique, attiré par le spectacle d'un exercice curieux. M. Baudry-d'Asson, le député légitimiste de la Vendée, qui a la réputation d'être un des meilleurs cavaliers de France, avait parié 10,000 francs qu'il sauterait en dix minutes cent barrières fixes hautes de 80 centimètres et placées de trois mètres en trois mètres, en se réservant le droit d'en faire tomber vingt.

Cinquante barrières avaient donc été ainsi disposées sur tout le parcours de la piste du Palais de l'Industrie. M. Baudry-d'Asson, monté sur une jument poire tapée, qu'il avait amenée, a fait deux fois le tour en neuf minutes et quelques secondes et a ainsi gagné son pari.

—Depuis quelques jours paraît à Pesth un grand journal hebdomadaire en langue française; la *Gazette de Hongrie*, dirigée par M. de Fasmendy, député au Parlement hongrois, et bien connu en France par sa collaboration à plusieurs grands journaux politiques.

—Montauban, 26 avril.—Le *Figaro* a déjà parlé de l'affaire Féral; il s'agissait de l'enlèvement par des protestants d'une jeune fille catholique et de sa séquestration. La mère avait fait une foule de démarches pour retrouver son enfant, elle s'était adressée aux tribunaux et, malgré plusieurs arrêts rendus en sa faveur, l'autorité ne fit rien pour réintégrer dans le domicile maternel la jeune fille enlevée.

A la suite de ces faits Mme Féral mère devint folle, elle fut enfermée à l'hospice d'aliénés de Montauban. Elle vient d'y mourir.

—Les *Tablettes d'un Spectateur* prêtent au prince Napoléon l'intention de lancer prochainement une nouvelle lettre-manifeste, à l'occasion des récents projets Bert et Labuze, tendant à rendre obligatoire pour les prêtres le service militaire. Le Prince protesterait contre ces projets, voulant atténuer ainsi la fâcheuse impression de sa dernière lettre. Nous laissons, cela va sans dire, aux *Tablettes d'un Spectateur* la responsabilité de cette nouvelle, qui n'est peut-être qu'un ballon d'essai.

—A Leipzig va prochainement avoir lieu la vente d'une grande collection d'autographes. Cette collection contient entre autres une lettre écrite, le 9 mars 1586, par Théodore de Bèze, ami intime de Calvin, dans laquelle—d'après le *Fremdenblatt*, de Vienne—se trouve le passage suivant, ayant rapport à la situation de la France à cette époque:

"Quant à la France, dit la lettre, ce malheureux pays court à sa perte et il faut s'étonner qu'il soit encore debout avec l'anarchie qui y domine, ou pour mieux dire avec tant de maîtres à la fois.... Les Bourbons, les catholiques et les évangélistes luttent avec courage, font preuve de beaucoup de fermeté et tiennent tête à l'ennemi; mais en voyant s'accomplir le démembrement fatal du royaume, plusieurs d'entre eux succombent à des maux aussi pénibles, commencent à fléchir sous le joug et sentent faiblir leur fermeté d'âme."

Ce souvenir a ceci de consolant qu'il prouve la vitalité de la France.

—Plusieurs journaux annoncent que Mlle Hubertine Auclerc vient de leur envoyer avec une lettre autographe, une pétition aux députés dans le but d'obtenir que ces mots: *les Français*, qui en politique sont considérés comme ne comprenant pas les femmes soient désormais interprétés comme comprenant les deux sexes.

—Les grèves successives qui éclatent depuis quelque temps, sans inquiéter cependant le gouvernement, ainsi qu'on s'est plu à le dire, vont être, dit la *France*, l'objet d'une enquête et d'une étude sérieuse, non pas au point de vue politique, mais au point de vue social. Des rapports circonstanciés ont été demandés, à ce sujet, aux préfets.

—En 1874, dit la *Gazette de Cologne*, après la défaite et la ruine du parti libéral en Angleterre, M. Gladstone, revenant un jour à Londres, avec sa femme, d'une promenade, fut reconnu par la populace; il fut aussitôt hué, conspué, et s'il ne s'était pas à la hâte réfugié dans une maison, il aurait très bien pu être massacré.

Aujourd'hui, ce même peuple de Londres prépare au même M. Gladstone une ovation triomphale, qui dépassera en éclat la fameuse réception faite, il n'y a pas deux ans, à son antagoniste lord ..., lorsqu'il revint du congrès de Berlin.

Le comité organisateur reçoit de tous côtés des offres de service; il ne sait que faire des bouquets monstrueux qui lui sont annoncés. Un fanatique admirateur de M. Gladstone a envoyé un superbe ... de ... cette voiture et de la garder comme souvenir de ce jour mémorable. Sur le parcours du cortège de la gare à Harley street, les maisons seront pavoisées, décorées de fleurs de la façon la plus splendide.

—La révision des listes électorales de toute la France a été définitivement close le 31 mars dernier. Le *Petit Journal* publie à cet égard une statistique des plus intéressantes:

En 1874, le chiffre des électeurs politiques pour Paris était de 386,588; en 1875, de 383,373; en 1876, de 391,156; en 1877, de 389,535; en 1878, de 409,752, et en 1879, de 406,500.

En 1874, le chiffre des électeurs municipaux était de 340,896; en 1875 de 357,516; en 1876, de 368,336; en 1877, de 361,185; en 1878, de 391,931, et en 1879, de 392,192.

—Cinq israélites ont été aux dernières élections nommés membres du Parlement anglais.

Ce sont MM. Nathaniel de Rothschild, pour Aylesbury; Serjeant Simon, pour Dewsbury; Arthur Cohen, pour Southwark; Sydney Woolf, pour Pontefract; Henry de Worms, pour Greenwich.

Le dernier seul est conservateur. Sept autres ont échoué:

MM. Julian Goldsmid à Rochester; Sydney Stern, à Mid-Surrey; Edmond Davis, à East-Kent; candidats libéraux. En outre, MM. Julius Vogel, à Pennrhyn et Falmouth; Saul Isaac, à Nottingham; conservateurs; et M. Alderman Harris, home-ruler, à Kildare.

La fraction israélite garde ainsi au parlement le même chiffre qu'auparavant; mais en 1876, neuf juifs seulement s'étaient portés candidats.

—L'Académie française, dans sa séance d'hier, a rendu son jugement dans le concours d'éloquence dont le sujet était l'*Eloge de Marivaux*.

Le prix a été décerné au discours portant le No 30, et ayant pour épigraphe: "Qu'on me trouve un auteur célèbre qui ait approfondi l'âme, et qui dans les peintures qu'il fait de nous et de nos passions, n'ait pas le style un peu singulier." (Marivaux). — Auteur: M. de Lescure.

PRINTEMPS! ÉTÉ!!

ONE PRICE Clothing Store,

195, 197, 199 Old Levee, coin Ste-Anne.

NOUS offrons en vente à partir de Samedi, 17 avril, le plus bel assortiment d'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, aux prix les plus avantageux de la ville.

Toutes nos étoffes ont été commandées aux mois de novembre et décembre, c'est-à-dire avant la hausse.

Tout notre stock est frais et nouveau genre.

CHAPEAUX!

Immense assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE.

Une ligne complète de Chapeaux de laine, feutre, Chapeaux de soie, haute forme, meilleur marché qu'aucun autre magasin en ville.

Première Communion!

Habillement complet pour Première Communion: Paletot alpaca, Pantalon blanc, Gilet piqué blanc, Cravate en bonne qualité, coupe élégante, tout pour $4 00.

Habillements sur commande!

Des coupeurs de premier ordre sont chargés de la commande. Nos étoffes sont de la dernière mode.

Articles de toilette, Malles, Valises, Chemises blanches et couleur, cols, etc., etc., etc.

MICHEL LION,

Coin Levée et Ste-Anne.

P.S.—Demande de Soixante quinze Tailleurs de premier ordre—25 pour Paletots, 25 pour Gilets, 25 pour Pantalons.

17 avril—2m

ACCORDEZ-NOUS UNE VISITE.

EXAMINEZ

Nos Marchandises

ET

Comparez nos Prix.

Marchandises fraîches,

Grande Nouveauté,

Maison bon marché.

Notre "STOCK" immense de

VETEMENTS

confectionnés à la dernière mode pour Hommes, Jeunes gens et Enfants,

est au complet et sera vendu à des prix TRÈS REDUITS sans tenir compte de la hausse.

HABILLEMENTS complets, en casimir fantaisie de toutes qualités.

HABILLEMENTS en diagonale unis et façonnés de tous genres.

Assortiment complet d'HABILLEMENTS en drap noir.

Grand assortiment de PANTALONS casimir fantaisie à $3.00 et au-dessus.

SURTOUTS en toile pour hommes.

Grande variété de VETEMENTS en casimir et en toile pour

Garçons et Enfants de 3 à 9 ans.

Habillement pour Première Communion

Composé de Paletot alpaca noir, Pantalon casimir blanc, Gilet Piqué blanc } à $4.00.

Notre département de Lingeries pour Hommes et Garçons

est des plus vastes, et comprend une grande variété de genres et de dessins en

Chemises blanches et couleur,

ainsi que Faux-cols en toile, Poignets, Cravates blanches brodées et unies, Mouchoirs en soie, Cravates et Echarpes en soie noire et en couleur, Bretelles, Boutons, &c., &c.

Aussi: Malles, Valises et Parapluies.

Grand choix de Chapeaux et Casquettes

pour hommes et enfants à des prix très modérés.

Nous avons toujours en mains un bel assortiment de DRAPS et CASIMIRS spécialement pour

Vêtements faits sur mesure.

Un COUPEUR de premier ordre est attaché à l'établissement.

CONVENANCE GARANTIE.

C. LAZARD,

Nos 213, 215 et 217 Vieille-Levée,

PRÈS DUMAINE,

En face du Marché Français.

17 avril—1m

SPECTACLES BALS, &c.

GRANDE FÊTE

—DE—

EXHIBITION GYMNASTIQUE

—PAR LE—

CLUB GYMNASTIQUE

—DES—

JEUNES GENS,

A OAKLAND RIDING PARK,

Dimanche Soir, 30 mai 1880.

PROGRAMME:

Exercices sur la barre horizontale, Double trapèze, Trapèze simple, Tours de contorsions, Maniement de la massue indienne, Ascension de voltige, Courses de haies à cheval, Petits tours de tête à toute volée.

Le tour si difficile du double saut périlleux pardessus des chevaux, qui n'a jamais été essayé par des amateurs, sera exécuté devant le public.

Musique par la célèbre fanfare du "Crescent City Battalion" (autrefois fanfare de Ch. Yaeger).

Les danses commenceront à 8 h, de l'aprés-midi.

Les dames invitées seront seules admises.

Prix d'entrée..............50 cts

Le vente des privilèges aura lieu sur les lieux DIMANCHE, 23 mai à 11 h. du matin.

16 mai—16,23,25,27,30

Société Union Espagnole de Bienfaisance Mutuelle.

SECOND GRAND PIQUE-NIQUE,

—DONNÉ AU—

FAIR GROUNDS,

DIMANCHE 6 JUIN 1880.

Deux excellentes fanfares ont été retenues pour l'occasion.

Les amusements seront nombreux et le programme comprendra des courses Pelican Hook et Ladder Co. No 4 vs Lafayette No 1.

EXERCICES GYMNASTIQUES.

Les tours de force les plus surprenants seront exécutés par les célèbres frères Baldes et par le célèbre boiteux A. Gouguet et autres amusements trop longs à énumérer.

Les propriétaires de charrettes de lait seront admis à prendre part aux courses en payant $2 pour le droit d'entrée et le vainqueur recevra un prix de $10.

Un bel éventail sera présenté à la jeune fille qui sautera le plus longtemps et le mieux à la corde.

Une loterie de surprises pour dames sera tirée à 9 heures P. M.

Comité d'invitation.

1er District—M. J. Jané, No 164 rue du Canal. Benito Vega, No 220 rue Poydras. Agapito P. Crespo, coin Poydras et Magazine. A. Mesa, coin Camp et Julia.

2me District—M. Jaime Vilera, No 24 rue Ursulines. F. Romaguera. José Alaban, No 91 rue Conti. José Llado, No 203 rue Chartres. F. de P. Villasana, No 389 rue Ursulines.

3me District—M. A. A. Galan, No 424 rue Bagatelle. Jaime Anglada, coin Urquhart et Mandeville. Jaime Lloreras, coin Champs-Elysées et Levée. Manl. Fernandez, No 469 rue Bagatelle.

4me District—M. Migl. A. de Monasterio, No 590 rue Magazine. Manl. de Lerma, No 595 rue Magazine.

Des propositions pour la vente de liqueurs, et de tous les autres priviléges seront reçues jusqu'au 20 courant chez M. J. Jané, président, 164 rue du Canal.

Par ordre du comité

A. A. GALAN, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1880.

9 mai—9, 16, 23, 30, juin 4, 5, 6.

Grand Volkfest Allemand,

(FÊTE CHAMPÊTRE)

—Au bénéfice de l'Asile des—

Orphelins Protestants Allemands,

DIMANCHE et LUNDI, 16 et 17 Mai,

—AUX—

FAIR GROUNDS.

La fête sera inaugurée par un Grand Concert commençant DIMANCHE, à 1 heure P. M. L'ouverture de la ... Le programme se compose de morceaux de musique ... sous la direction de M. Chas. T. Buck ... que chanteront le German Glee Club, etc.

Une série de jeux populaires sous la surveillance de M. F. M. Buhrmann commencera à 2 heures, jeux, tels que: Courses en sacs, courses à pied, coq dans le pot, (Rooster in the pot) Foot Ball, patins, porc graissé, ascension de mât, etc.

A 4 heures grands exercices gymnastiques par les membres du "New Orleans Turn Verein".

Pour l'amusement spécial des dames, le nouveau jeu national de l'Arc sera lieu.

Grande course au tapis, parties liées, un grand restaurant bien assorti, sera établi dans la bâtisse appelée "Exhibition" contiguë à l'hippodrome, sous la direction de l'association dite:

Ladies' Aid Association.

où tous les mets délicats de la saison seront servis aux prix les plus réduits de la ville.

Deux orchestres sont retenus et il y aura des danses sur l'estrade aussi bien que dans la bâtisse principale jusqu'à 11 heures du soir.

Le terrain sera brillamment illuminé et la tranquillité publique y sera assurée.

Les divers débits de ... Bars ... tenus par des citoyens bien connus, membres de l'Association.

LUNDI, 17 Mai.

Le programme des exercices de la veille sera repris ... Grande course en parties liées, à 3 heures de l'après midi.

Grand et Brillant Feu d'Artifice.

Préparé tout exprès pour ce Volkfest par MM. H. P. Diehl & Cie, de Cincinnati, le spectacle le plus grandiose en son genre qui se sera jamais vu en cette ville.

Les amis des petits orphelins et le public en général sont cordialement invités à assister à la fête.

Prix d'entrée: 50 cts; entrée gratuite pour les enfants.

P. W. DIELMANN, président,
J. HASSINGER, Vice-président,
H. ... Commandant.

ALBERT F. NOLL, Secrétaire. 14mai—9f

PROMENADE CONCERT

—AU—

SPANISH FORT

Chaque Soir.

Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.

7 mai—1m

GRANDE FETE MILITAIRE

DONNÉE PAR LES

FRANCS TIREURS d'ORLÉANS

AU JARDIN MAGNOLIA,

Dimanche 16 mai 1880.

Jeux et amusements variés avec prix. Tir à la cible pour Messieurs et Dames.

Prix d'admission..........50 cts.

Aucune dame ne sera admise sans cavalier.

Les bars et restaurants seront tenus par Lucien St-Upery, 1 rue Carondelet, et fourniront les mêmes liqueurs qu'au St-Charles.

2 mai—8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.

IMPORTÉS PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.

9 mai—

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio,

FABRIQUE de Châssis et de Jalousies, Battants, panneaux, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles ... Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

4 mars—1an. DMarV.

Semence de riz. Semence de riz.

Importation directe de la Caroline,

DE 1000 ... de choix, récemment arrivés ... de la CAROLINE, et à vendre.

S'adresser à CHAS. A. LARENDON, 57 rue Carondelet, au 2nd étage,

Ou à RAOUL DUPRÉ, Courtier de riz, 51 rue Decatur.

—N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché. 16fév—3m

Les Meilleurs Pianos ET Les Plus Populaires A Grunewald Hall

14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales de toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et renommés

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer PIANOS

AINSI QUE LES

Clough & Warren, Pelonbet, Pelton & Co, Orgues

Les plus recherchés nonobstant la modicité de leurs prix.

... Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales ...

LOUIS GRUNEWALD.

21 mars—2m GRUNEWALD HALL.

NOUS SOMMES PRETS.

$ 300.000

DE

NOUVELLES MARCHANDISES

à choisir

A CHOISIR LUNDI

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

Nous étalerons un stock complet et entièrement nouveau de

VÊTEMENTS.

Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,

comprenant les qualités les plus fines et le mieux choisies et un assortiment immense d'articles à des prix moyens et réduits.

Dans notre département de Linge Fait sur commande.

où il n'est employé que des tailleurs habiles et expérimentés, on trouvera les dernières nouveautés en étoffes importées et du pays.

Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix excessifs.

P. S.—Notre assortiment de vêtements pour première communion est vaste et à bas prix.

4 avril—

A VENDRE

—PAR LA—

New Orleans National Bank

54 RUE DU CAMP.

$15,000 de bons de première hypothèque de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Ces bons portent 6 pour cent d'intérêts, payable tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre.

Pour assurer le paiement ponctuel de l'intérêt et le rachat des bons, la Compagnie de ... semaines à la Banque du Canal ... cinq piastres, affectés ... au rachat ...

Le paiement du principal et de l'intérêt est ... garanti par une hypothèque sur des immeubles de ville de grande valeur et sur les lignes de chemins de fer urbains, ci-après mentionnés, avec tous leurs droits et priviléges:

Ligne Magazine, ligne Prytanée, ligne Remparts et Dauphine, ligne du Pont du Bayou, ligne du Marché Français et du Bayou, ligne du Canal et Chemin du Lac.

Pour une description pleine et détaillée des propriétés, voir l'acte fait devant N. B. Trist, notaire.

28avril—

Delachaise Brick Company,

(Capacité de fabrication Dix Millions.)

Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.

HY. KUNTZ, Secrétaire.

J. A. BLAFFER, Président.

Briques de campagne, première qualité, bien cuites, Tuiles de bouilloires, fourneaux et cheminées.

Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.

Atterrissages faciles aux bateaux et aux chars.

Bureau, en ville, No 140 rue Gravier, ou boîte No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et boîte No 370 Poste de la Nouvelle Orléans.

26 mars—6m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 601—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour ce d'Orléans dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ces certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet bornée par les rues Canal, Douane Galvez et Miro, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun 32 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains ont été acquis par le défendeur, Ch. Duchamp, de Mme Caroline Heycke et autres, par acte devant N. B. Trist, notaire, le 19 juin 1879.

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($450) quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais du procès et taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer (le pro rata du montant de son enchère) le paiement des billets suivants, tous datés du 18 mai 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:

Un de quatre cent vingt dollars ($420).
Un de trois cent trente-six dollars ($336).
Un de deux cent soixante-dix-sept dollars et vingt sous ($277 20).
Un de deux cent un dollars et soixante sous ($201 60).
Un de cent soixante-huit dollars ($168).
Un de cent neuf dollars et vingt sous ($109 20).
Deux de quatre-vingt-quatre dollars chacun ($84).

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il en est) comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 mai—9, 16, 23, 30,—6, 8 juin.

A. M. Nelson vs ses créanciers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,266—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. M. Nelson et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par F. Gibbs, syndic, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JOHN J. HANNAN, Député-greffier.

16 mai—16, 21, 25.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jeanne Dinet.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,878—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John Blandin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JOHN HERBERT, Greffier.

16 mai—21, 25.

Succession de William Nides.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,996.—Attendu que Mme Ellen Rowley, femme de Wm Nides a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Nides, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JOHN HERBERT, Greffier.

16mai—16, 21, 25

VENTES PAR LE SHERIF.

Vente par le shérif civil de la paroisse d'Orléans à l'effet d'effectuer un partage.

George Brandt vs. Mme Margaret Brendlien, veuve d'Edouard Sheehan.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, No 2105.—En vertu d'un jugement rendu le 22 mars 1880 et signé le 1er avril 1880, et aussi en vertu d'un décret de cour, en date du 9 avril 1880, le tout à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LUNDI 17 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Cinq lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Bouligny, anciennement de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième district de cette ville, désignés par les numéros 16, 17, 18, 19 et 20, de l'îlet No 47 (quarante-sept) qui est borné par les rues Plaquemine, Perrier, Jena et Camp. Les dits lots, ... et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 20 fesant le coin des rues Perrier et Jena.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril—15, 22, 29, mai 6, 13, 17.

Jean St-Martin vs. Paul Estehan.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,709—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Delassize, dans l'îlet No 26, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Delassize du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. T. Kenny, notaire, en ce la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—cent vingt pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds sept pouces et cinq lignes de largeur en arrière.

Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Berthet, conformément à un acte passé devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Pleasant ou Télémaque et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 16 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de Jean Louis André, par acte pardevant E. Commagere, recorder et ex-officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 31 mars 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

15 mai—15, 22, 29—juin 5, 12, 16

Mme Seth Sears vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,647.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dolhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les Nos dix, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan dressé par ..., voyer, le 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 10 mesure quarante-six pieds deux pouces de face à la rue Poydras sur cent ... vingt-deux pieds quatre pouces ... de profondeur ... la rue Broad ... [illegible]

... en 1877, ledit ... Fahrman ... le 31 juillet 1877, ... Mme Fahrman avait promis que tout droit d'acquérir ... de rachat ne serait pas ... entre héritiers d'elle ... Etant la même propriété acquise par la défenderesse, ... Elizabeth Fahrmann, ... acte passé devant Andrew Hero, ... le 11 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15mai—15, 22, 29 juin 5, 12, 16

Etat de la Louisiane vs H. Bloomer et C. E. Girardey & Co.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour le Sixième et le Septième District municipal de la paroisse d'Orléans, No 924—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième District municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1873, 1874 et 1875, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 18 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau étant situé au nord de la rue St Charles et s'étendant aux extrémités nord du terrain, et est borné et décrit comme suit: Faisant face au côté nord de l'Avenue St Charles et s'étendant de la limite de Burtheville à la limite de Greenville, s'étendant de la dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Friburg et Marley, à à peu près sept mille sept cent trente six pieds à un certain point au sommet nord à un angle sur la limite de Marley puis dans une direction sud-est sur une ligne du dit Est de Marley, ... puis encore dans une direction nord sur la limite Est de Marley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur ce point ... la dite limite supérieure rejoint la limite convergente du terrain qui touche au-dessous; puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et le long de la limite côté ouest de Burtheville au côté nord de l'Avenue St-Charles, environ cinq mille six cent vingt sept pieds. Le tout en accord avec les lignes et distances primitives comprenant tout le terrain de l'Avenue St-Charles aux limites primitives de derrière.

A vendre en entier, saisi dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant à la vente.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16avril—16, 23, 30 mai 7, 14, 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.

No 10,971—ELIZABETH B. VALLE, FEMME de Henry Tricou, contre son mari.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE le vingt-huitième jour d'avril 1880, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès ci-après, dans les termes suivants, savoir:

Elizabeth B. Valle, femme de Henry Tricou contre son mari—No 10,971.

Dans cette affaire, soumise à la cour après les plaidoiries et les témoignages enregistrés à la cour, considérant que la demanderesse a établi les conclusions de sa pétition, et que la loi et les preuves sont en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait séparation de biens entre la demanderesse Elizabeth Brunet Valle, femme de Henry Tricou, et le dit Henry Tricou, que la communauté de biens et d'acquêts existant jusqu'ici entre eux soit dissoute; que l'acte d'abrogation, d'abolition, de révocation et d'annulation de donation de la propriété foncière faisant face à la rue St Ferdinand, et décrite en premier lieu dans la pétition de la demanderesse, lequel acte a été passé devant Selim Magner, notaire, le 15 août 1870; ainsi que l'acte de vente de la dite propriété de Joseph Amie Valle au défendeur, Henry Tricou, soient considérés et déclarés simulés, nuls et de nul effet; que l'acte de donation à la demanderesse de la dite propriété par Joseph Emile Valle et sa femme, passé devant Octave De Armas, notaire, le 6 juillet 1861, soit considéré et déclaré être encore en pleine vigueur, et conséquemment que la dite propriété soit déclarée être encore la propre bien distinct et paraphernal de la demanderesse; que l'acte passé devant James Fahey, notaire, le 20 janvier 1876, présentant être une vente de Caroline Pradat, veuve de Joseph Emile Valle à la demanderesse d'une propriété foncière située à un coin des rues Grande Hommes et Enghien, dans cette ville, décrite en second lieu dans la pétition de la demanderesse, soit considéré et déclaré être une réalité une donation à la demanderesse faite par la dite veuve, sa mère, et conséquemment que la dite propriété constitue un bien distinct et paraphernal de la demanderesse.

Il est en outre ordonné que la demanderesse soit autorisée à assumer seule l'administration exclusive des dites propriétés et de toutes autres propriétés qu'elle peut posséder ou acquérir plus tard, et que le défendeur soit condamné aux dépens.

Jugement rendu le 28 avril 1880.
Jugement signé le 3 mai 1880.

N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de mai de l'an de Notre Seigneur 1880.

H. MIESTER, député-greffier.

11 mai—11, 16, 30 mai.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Carondelet Canal and Navigation Co. Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Trois magnifiques résidences en briques à deux étages.

Formant le coin des rues Remparts et St Pierre, et St Pierre et Bassin.

Faisant face à trois rues et à la Place Congo.

Succession de Juan Brisolara décédé.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 39,705, et dans l'affaire de Juana Brisolara, femme de J. Garcia y Leon et als. vs Rosalie Brisola, ... femme de Antonio Marquez et als.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 10,949.

A un long crédit. A l'encan.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. HODGSON, encanteur, Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre et un jugement le premier de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1880, Dossier No 39,705 pour le compte de la succession de Juan Brisolara, et l'autre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, jugement rendu le 19 avril 1880 et signé le 22 avril 1880, Dossier No 10,949 dans l'affaire de Juana Brisolara femme de J. Garcia y Leon et als vs. Rosalie Brisolara femme de Antonio Marquez et als, à long terme à l'encan, il sera vendu—

1° DEUX (2) ACTIONS DU FONDS CAPITAL de la Carondelet Canal & Navigation Co. de $100 chacune, payées en plein.

2° DEUX CERTAINS MORCEAUX DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St. Pierre, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 qui se touchent les uns les autres, et mesurent au pied américain comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 21 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Remparts et St-Pierre. Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 43 pieds 8 pouces et 2 lignes. Le lot No 18 forme l'encoignure des rues St-Pierre et Bassin et mesure 21 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Bassin, sur une profondeur et façade à la rue St Pierre de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan maintenant exposé où aura lieu la vente.

Les améliorations comprennent trois maisons en briques à deux étages, couvertes en ardoises, subdivisées en magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; confiserie et café, cuves etc. Toute la propriété rapportant à peu près $900 00 par an, avec vendue en bloc.

Termes et conditions—Pour les actions comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie, y compris hypothèque, spéciale avec privilège de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de police, les billets devant être en coupons au gré des parties intéressées, l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent devant être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 mai—16 23 30 juin 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Successions réunies de John B. Hood et de Mme Anna M. Hennen, sa femme, tous deux décédés.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier. No 41,473.

PAR NASH & HODGSON. W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. LUNDI, 24 mai 1880, à 10 1/2 heures du matin, à la résidence No 220, rue Troisième encoignure Camp.—En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 avril 1880. Dossier No 41,473, pour compte des successions réunies de John B. Hood et de sa femme, Anna M. Hennen, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles et d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

12 mai—13, 16, 19, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison élégants.

Peintures à l'huile rares.

Pendules de Bronze, Corniches, Stores, Bibliothèque, Livres, Ornements, Ustensiles de cuisine, etc., etc.

Succession de Mme E. B. Hennen, décédée. Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, dossier No 41,923

Sans réserve à l'encan.

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON, Crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 24 mai 1880, à dix heures du matin, sur les lieux No 220 rue Troisième, coin Camp, en vertu et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, dossier No 41923 pour le compte de la succession de Mme E. B. Hennen, décédée, à l'enchère publique, sera vendu

Le contenu en entier de la sus-dite maison, consistant en beaux meubles de maison, des peintures à l'huile rares et de valeur, pendules, etc., etc., suivant l'inventaire enregistré à la sus-dite cour.

Conditions—Comptant sur ... des objets.

13 mai—16, 19, 22 et 24.

Actions populaires à l'encan.

Succession de Mme F. D. Walthall, décédée. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 41,742.

A L'ENCAN

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON Encanteur—Bureau. No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 mai 1880, dossier No 41,742 pour le compte de la succession de Mme F. D. Walthall, décédée, il sera vendu à l'encan:

(14) Quatorze actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de ville de la Nlle-Orléans, chacune payée en plein.

(22) Vingt-deux actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, $50 chacune payée en plein.

Conditions—Comptant avant le transfert.

9 mai—9, 16, 19, 22

ANNONCE JUDICIAIRE

LOT DE TERRE VACANT

Rue Chestnut, près celle Philip.

Succession de Harry T. Hays, décédé.

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 39,112.

A long crédit. A l'encan.

PAR NASH & HODGSON. W. I. HODGSON, encanteur, Bureau, 13 rue Carondelet—LUNDI, 31 Mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1880, dossier No 39 112, pour le compte de la succession de Harry T Hays, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Philip, Prytanée, Chestnut et Camp, mesurant 28 pieds de face rue Chestnut, sur une profondeur d'environ 159 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles et rapprochée de la rue Philip, de la ... certains lots de terre mesurant, chacun, 30 pieds de face rue Chestnut, sur une profondeur d'environ 159 pieds 11 pouces, appartenant aux héritiers de la sus-dite succession.

Conditions: L'acquéreur fournira son billet daté du jour de l'adjudication, payable dans 18 mois avec 6 0/0 par an d'intérêt à partir de cette date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale, lien de vendeur et la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Georges W Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 avril—mai 9, 16, 23, 30

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE, Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place ou ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, considérés comme infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports et places désignés ou ayant touché ou s'étant arrêtés à l'un ou l'autre, seront sujets à la détention en quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et le cent quatrième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.

Par le Gouverneur:

WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

5 mai—au 16—1m2f.a.

Arthur Denis vs Mme Joséphine May, femme de Conrad Seiler et conjoint mari.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,598. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second district de cette ville LUNDI, 24 mai à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Champs-Elysées, Marigny et Dauphine mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

2° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE touchant celui ci-dessus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant les mêmes propriétés acquises par Mme Joséphine Seiler, la défenderesse, de Emile Bouny, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, le 19 février 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Au comptant pour payer et retirer un billet maintenant dû pour Neuf Cent Cinquante Piastres avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 15 février 1879 au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt du dit billet pour honoraires d'avocat. Trois piastres, coût d'une copie de l'acte hypothécaire, tous les frais de procès et toutes les taxes dues sur la propriété.

2° Et à des termes de crédit pour faire face au paiement du billet de Neuf Cent Cinquante Piastres (950), daté du 15 février 1879, payable deux ans à partir de cette date avec huit pour cent d'intérêt du jour jusqu'à paiement. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte hypothécaire, etc.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29avril—25 ... mai 6-13-20-24.

VENTES A L'ENCAN.

AR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DES SYNDICS D'UNE BANQUEROUTE, COMPTES OUVERTS, RECLAMATIONS, ETC. No 1614.

Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane.

Dans le procès de Gaines & Relf, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane, et siégeant en cour de banqueroute, en date du 30 janvier 1880, et rendu dans le procès ci-dessus.

Comptes divers ouverts, réclamations, etc., une liste descriptive desquelle est déposée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.

16mai—22 28 et 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et Boudousquié.

Dans l'affaire de Jos Larrosque vs la Banque d'Epargnes de la Nlle Orléans.

No 9707—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendues, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'îlets désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits passages et servitudes qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Joe. Marks, ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3093 du dossier de cette cour

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Dreux, ingénieur, en date du 15 mai, 1873.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication; frais d'annonces pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais des acquéreurs.

9 mai—9, 9, 15, 16, 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.

Succession de Peter Green.

No 38,961.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1880, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui comprennent la bâtisse du milieu de l'îlet, de trois maisons sous Girod et Commerce, désignée par le No 59 de la rue Girod, l'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond 19 sur 15 pieds de large, en commun avec, la bâtisse qui y touche

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rosha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/4 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrir le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Bastis, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—15 22 29—juin 5 12.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec 6 grands terrains formant l'angle sud est des rues Dorgenois et Hôpital, dans le carré d'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 135 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Dorgenois, sur une profondeur, et la rue de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Hôpital.

2° La maison de résidence en bois à deux étages double désignée par les Nos 253 à 255 rue des Ursulines, dans le carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny. Le terrain mesure 33 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et a trois chambres à chaque étage et de chaque côté, cuisine à l'arrière, corridor pavé et citerne.

Conditions Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

15mai—16 22 jusq date

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.

Les magasins et maisons de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique—

Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud Est des rues St. Louis et Villeré, dans le carré d'îlet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.

La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 98 pieds rue St. Louis, sur une profondeur et façade, rue Villeré, de 136 pieds 7 pouces, sur lesquels sont construites une bâtisse en briques à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Convenablement réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant voulant tenir un magasin de comestibles dans la bâtisse du coin pourrait en retirer des profits assez considérables pour se rembourser, en une année, de la somme que lui aurait coûté la propriété.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre ils devront payer comptant la commission de l'encanteur, les frais d'annonces aux journaux. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mai—16, 22 jusqu'à date.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bonnes résidences en bois dans le Deuxième District, No 298 rue des Ursulines, et 329 rue Prieur.

No 10,339.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Amédée Brugier et al. vs. Philippe Brugier et al.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau 56 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 16 avril 1880,

1° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Quartier, Hôpital et Roman; mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur commençant à une distance de 96 pieds de la rue du Quartier sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage contenant 4 chambres, cuisine contenant 2 chambres, puits, cave, lieux d'aisance.

2° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St. Philippe, mesurant à une distance d'à peu près 33 pieds de la rue Roman, 24 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur entre lignes parallèles de 68 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage, contenant 3 chambres à l'étage inférieur et une dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, puits, cave et lieux d'aisance.

3° La moitié d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Tangipahoa mesurant 50 acres plus ou moins commençant à la partie Nord du Head Right No 39, et connu comme le Michael Fera Head Right dans le Township 4 Sud du range 7 Est et borné comme suit: commençant à un coin Nord-Est du dit Head Right No 39 sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, de là courant à l'Ouest 92 50/100 chaînes à un poteau sur le coin Nord-Ouest du dit Head Right, delà au Sud 30 minutes Est 5 chaînes 40/100 de chaînes à un poteau sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, delà à la rive Ouest de la dite rivière jusqu'à l'endroit du commencement.

Termes et Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit d'un an pour billets des acquéreurs (divisés en coupons) portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de l'assurance et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 avril—30, 24 mai 1, 8, 15, 22

PAR H. STERN & CO.

525 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, Il sera vendu LUNDI 17 mai 1880. à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35, rue de Chartres—

525 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment

Conditions à la vente. 16mai

PAR O. VALETON.

VACHERIE! VACHERIE!

A l'encan sans aucune réserve, le propriétaire se retirant du métier.

PAR O. VALETON, Encanteur—JEUDI 23 mai 1880, à midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Commune et Cortez, deux îlets après l'Avenue Hagan.

11 vaches avec ou sans veaux, 7 fraîches en lait et 4 sur le point de vêler. Un cheval et wagon à lait. Un buggy, deux jeux de harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Comptant sur livraison.

16 mai—4f

MACARONI!! VERMICELLI!!

Pour le compte de qui il appartient. Par ordre du Consul d'Italie.

PAR O. VALETON, Encanteur—MARDI, 18 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, au Bonded Warehouse No —, Classe 2, No 97 rue Decatur, par ordonnance consulaire, en date du 14 mai 1880—

G & B 35a56, 22 caisses de 6 boîtes Macaroni en paquets.

G & B 57a61, 5 caisses de 6 boîtes Vermicelli en paquets.

Endommagés à bord de la barque Providenza' de Gènes. 15mai—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Stock d'assurance, meubles de maison, argenterie, etc.

Succession de Emile Martin.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,904

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale—MERCREDI, 19 mai 1880, à dix heures du matin, sera vendu à l'enchère publique, au No 153 rue Bourbon, entre Toulouse et St-Pierre, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mai 1880, pour le compte de la susdite succession, le contenu de la maison en question composé de, savoir:

1° Un lot de meubles de maison.
2° Un lot de vin rouge.
3° Un lot de lingerie.
4° Un lot d'effets personnels.
5° Une montre, une chaîne et des boutons en or.
6° Deux Actions de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
7° Tous les droits, titres et intérêts du défunt à une moitié du tiers, c'est-à-dire, (un douzième) d'un morceau de terre (league of land) situé dans le comté de Liberté, Etat du Texas.

Aussi,

La moitié d'un lot non divisé de linge de ménage, en toile, argenterie, etc ... Le tout d'après inventaire enregistré à la Deuxième Cour de District.

Conditions—Comptant.

8 Mai—11, 15, 19.

Coupons d'intérêt, certificats du bureau de police métropolitaine, billet de ville, etc.

Succession de Jean Sauvage.

No 41,609.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—MARDI, 18 mai 1880, à midi et demi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 janvier 1880, pour le compte de la susdite succession les coupons suivants:

1° 7 coupons équivalant à la somme de $75 (dont la moitié a été payée) de la Compagnie des Waterworks.

2° 71 coupons de bons de 7 0/0 nouvelle et vieille série pour la somme de $1242 50 (dont la moitié a été payée).

3° 3 coupons de bons d'amélioration 7 0/0 pour la somme de $100 50 (dont la moitié a été payée).

4° 154 coupons de bons d'or à 7 0/0 pour la somme de deux mille six cent quatre-vingt quinze piastres (dont la moitié a été payée).

5° 39 coupons de la série de la taxe à débucher pour la somme de $482 50.

6° 5 certificats du Bureau de la Police Métropolitaine pour $434 95.

7° 1 mémorandum de billet de ville pour $100.

8° Un billet de Henry Wassen tiré à l'ordre et endossé par Andrew Walz à 60 jours de vue du 4 novembre 1878, protesté pour cause de non paiement, et pour la somme de $150 avec intérêt de 8 0/0 du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

7mai—7, 11, 15 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District à l'encan. Succession de Mme Catherine Shea, femme de Patrick Comfort

No 41,863—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, le 26 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 10 mai 1880, il sera vendu à l'encan la propriété suivante à savoir:

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Cypress, Magnolia et La ..., désigné par le No 2... et formant l'encoignure des rues Locust et Cypress, mesurant 37 pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 125 pieds sur la rue Cypress.

Conditions de la vente—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant caution, avec une bonne garantie solvable, comme la loi le prescrit portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente, avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles à 1880. L'acquéreur aura à payer comptant une somme suffisante à liquider les taxes arriérées, s'il en est, dû sur la dite propriété, ainsi que les frais pour la vente de la dite propriété sans lesquels montants seront déduits de son enchère.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, aux frais des acquéreurs.

12mai—12, 16, 23, 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable résidence-cottage rue St-Charles, entre les rues Troisième et Quatrième.

Vente à crédit pour effectuer un partage.

R. N. Adams tuteur etc., vs. J. A. Braselman, tuteur et administrateur, etc.

No 31,817. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 16 mars 1880 et signé le 20 mars 1880, il sera vendu afin d'effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-dessous décrite à savoir:

La jolie résidence cottage No 637 rue St. Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Troisième et Quatrième désignée comme le lot No 14, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, élevé, à un étage avec mansarde, retiré de la rue, avec hal au devant, de l'air et de la lumière des deux côtés quatre chambres et trois chambres aux mansardes, dans le corps principal de logis, une cuisine à deux étages avec salle à manger cuisine et deux chambres au-dessus, chambre à bain, deux caves hangar, etc., gaz partout. Louée à 35 piastres par mois jusqu'en octobre 1880. Ce cottage du choix fait face à la belle résidence de A. C. Hutchinson et se trouve dans le même îlet que les résidences du juge J. H. Kennard et J. D. Beane.

Conditions de la vente—La moitié comptant, le reste à un crédit de un an avec intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la dite portion de crédit devant être représentée par les billets de l'acquéreur de la propriété, les dits billets devant être subdivisés en coupons au gré des parties intéressées et devant être spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et aussi devant être identifiés avec l'acte de vente confirmant l'adjudication, et le dit acte devant contenir toutes les clauses et conditions usuelles, et spécialement celle qui a trait aux honoraires d'avocat en cas de poursuite, l'assurance de la propriété contre les risques du feu et particulièrement la clause connue comme le pacte "de non alienando", les taxes imposées sur la dite propriété et payables pendant l'année courante devant être assumées et payées par l'acquéreur ou les acquéreurs comme une condition de plus de la vente.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, notaire.

20 avril—20, 24 mai 1 8, 15, 18, 21, 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.

Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiane coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.

Vente au comptant.

Succession de John H. Meilleur.—No 41,119—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe étant la moitié du lot No 2 et ... du lot No 3 et mesurant, au pied français, ... pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds ... Les améliorations comprennent ... en bois à un étage et à deux corps de logis désignée par les Nos 411 et 413 rue St. Charles, qui se trouve entre les résidences du Dr James Belden et de M. Louis Rose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville, Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et formant le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

12mai—12, 15, 22, 29 juin5, 12

URSIN BELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE...434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 300,000 cigares. Prix très réduits. Commandes de ... au millier et au-dessous.

28 avril—3m—DMarV.

L'Abeille

LA COM

FEU

LE

BRAV